

**Motion**  
**pour l'élaboration d'une stratégie communale de gestion des**  
**bâtiments communaux.**

Le préavis 68/21 concernant l'achat de la parcelle 257 avec le bâtiment du Grand'Air a légitimement soulevé de nombreuses questions. Certaines étaient en lien avec l'objet à proprement dit et d'autres étaient en lien avec la gestion globale des bâtiments dont la commune est propriétaire. Non seulement les bâtiments représentent une charge financière importante, mais surtout ces bâtiments publics doivent avoir un dessein explicite avec en ligne de mire une fonction utile à la population moudonnoise. La commune de Moudon n'a en effet pas l'âme et n'a surtout pas les compétences pour s'inventer gérant immobilier.

La Municipalité, et nous les Conseillères et Conseillers communaux, sommes-nous au clair sur notre patrimoine immobilier et leur utilisation actuelle et future ? Je pense que poser la question, c'est un peu y répondre. Nous n'allons pas nous risquer à dresser une liste exhaustive, mais simplement en citer quelques-uns.

- Les anciennes casernes communales, situées en milieu de la ville disposant d'importantes surfaces.
- L'hôtel de Ville.
- Le bâtiment de la Chatelaine dont le locataire actuel va bientôt partir.
- L'ex-bâtiment Faucherre situé à proximité de la gare.
- Le bâtiment de la Douane, restaurant et salle de spectacle.
- L'ancien Stand, La Ruche, etc.

**La présente motion demande donc à la Municipalité de présenter une stratégie pour la gestion et l'utilisation des bâtiments communaux. Cette dernière doit comprendre une liste exhaustive des bâtiments communaux contenant au minimum les éléments suivants :**

- **Description des bâtiments (surface de terrain, surface exploitable, m<sup>2</sup>, équipement, bilan énergétique, etc.).**
- **Évaluation de l'état des bâtiments ainsi que des travaux nécessaires à court, moyen (5 ans) et long terme.**
- **Évaluation de la valeur des bâtiments sur le marché immobilier.**
- **Pour chaque bâtiment, indication de l'utilisation actuelle (et de sa fréquence) avec l'affectation des surfaces ainsi que leur utilisation future (envisagée, souhaitée).**
- **Établissement d'un plan financier pour l'ensemble des biens communaux immobiliers.**
- **Évaluation de l'éventuelle importance stratégique d'une parcelle ou d'un bâtiment.**

**Il est également demandé à la Municipalité de lister les biens stratégiques qu'elle envisage d'acquérir comme éventuellement l'Arsenal du quartier St-Michel situé dans une zone d'utilité publique.**

Simon Benjamin  
Pour le groupe Vert-e-s et le PS  
22 juin 2021